



BREZHONEG 2015

DIAGNOSTIC DE L'ETAT
DE LA LANGUE BRETONNE
DANS LE PAYS
DU CENTRE-BRETAGNE

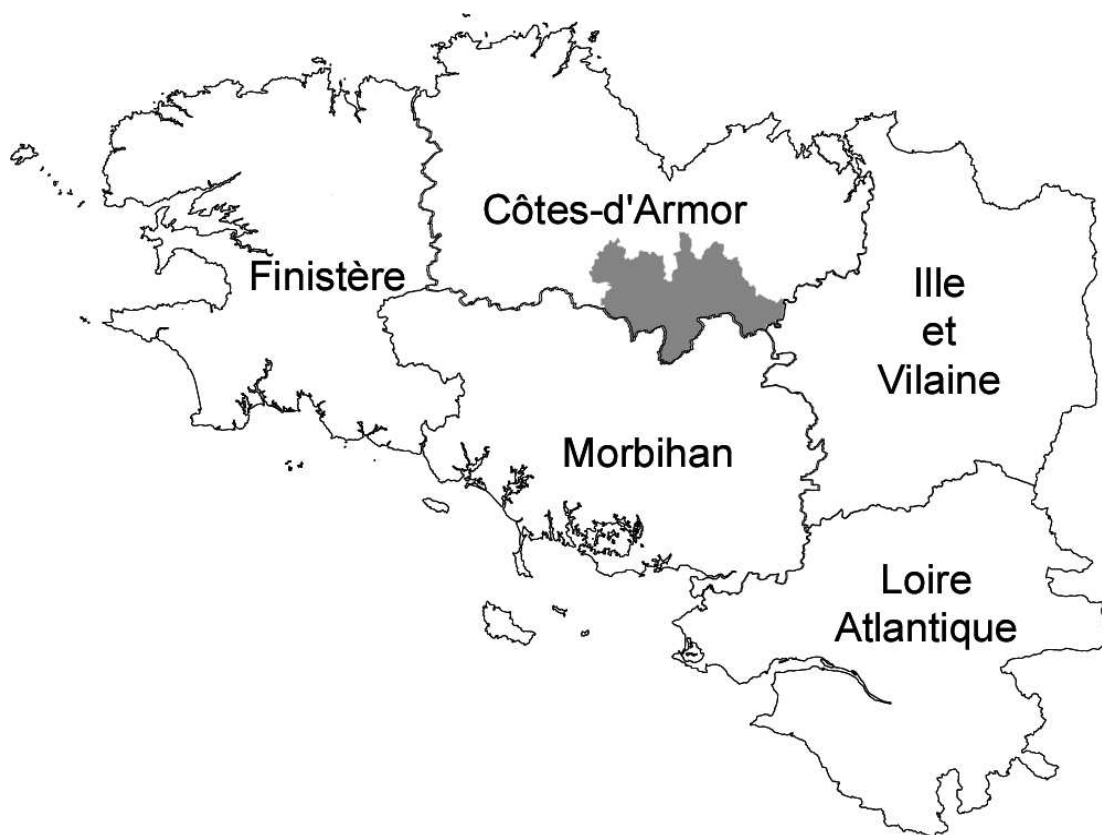
DIAGNOSTIK WAR STAD
AR BREZHONEG
E BRO KREIZ-BREIZH

OBSERVATOIRE DE LA LANGUE BRETONNE
ARSELLVA AR BREZHONEG
2004

CARTE D'IDENTITÉ DU PAYS DU CENTRE-BRETAGNE

Nombre de communes :	41
Population totale en 1999 :	43 395
Évolution 1990 -1999 :	- 3,1 %
Superficie :	970 km ²
Densité :	45 habitants au km ²
Source : INSEE	

Carte I – Présentation du pays du Centre-Bretagne



Le pays du Centre-Bretagne est l'un des deux plus petits pays de Bretagne. Avec ses 43 000 habitants, il ne représente que 1,1 % de la population bretonne. C'est aussi le pays le moins densément peuplé avec 45 habitants au km². Il est essentiellement composé de communes rurales à l'exception de Loudéac qui est le seul pôle de service du territoire. Deux axes routiers importants (Rennes - Châteaulin et Saint-Brieuc - Lorient/Vannes) permettent de désenclaver quelque peu cette partie de la Bretagne centrale.

Le pays du Centre-Bretagne est, après celui du Centre-Ouest-Bretagne, le pays qui a perdu le plus d'habitants depuis 1990, le solde migratoire et le solde naturel étant négatifs. Cependant, en 1999, il y avait plus d'emplois que d'actifs résidents sur le territoire, ce qui en fait un pays attractif de ce point de vue. C'est en particulier le domaine de l'agro-alimentaire qui embauche, drainant des travailleurs venant de pays voisins (ceux de Pontivy, Dinan, Saint-Brieuc,...). L'emploi agricole et l'emploi industriel (industries agro-alimentaires très dynamiques comme on l'a vu) dominant, et le taux de chômage est ici nettement inférieur à la moyenne régionale.

Source : INSEE

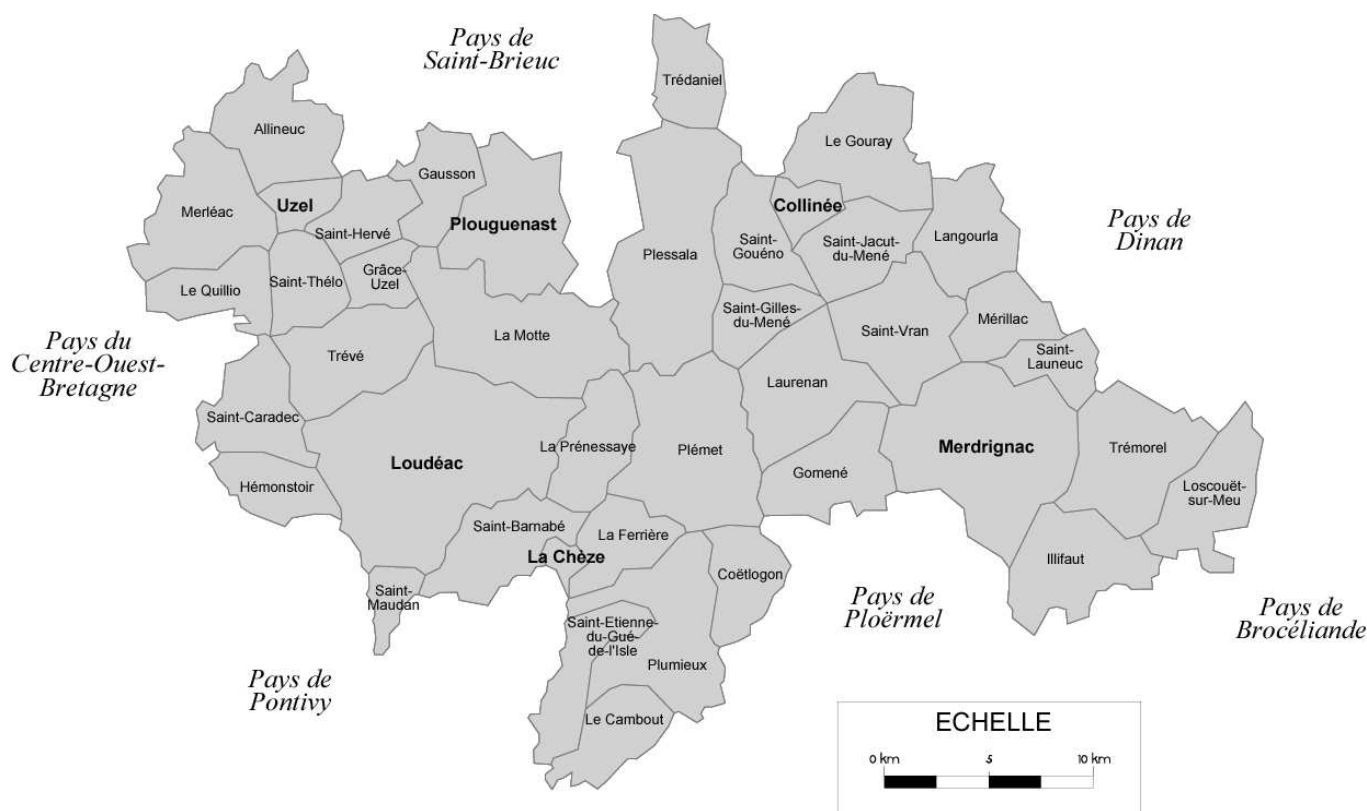
LA POPULATION BRITTOPHONE DU PAYS DU CENTRE-BRETAGNE

En ce qui concerne la langue bretonne, par extrapolation à partir des données disponibles, on estime à 500 le nombre de brittophones dans le pays du Centre-Bretagne, soit 1,1 % de sa population totale (cette proportion est de 7,5 % sur l'ensemble de la Bretagne historique).

Le chiffre paraît faible, mais il faut ici tenir compte du fait que la majeure partie du territoire considéré n'est plus traditionnellement de langue bretonne depuis plusieurs siècles. La pratique du breton est donc ici le fait de locuteurs venus des départements de Basse-Bretagne ou de « néo-bretonnants ».

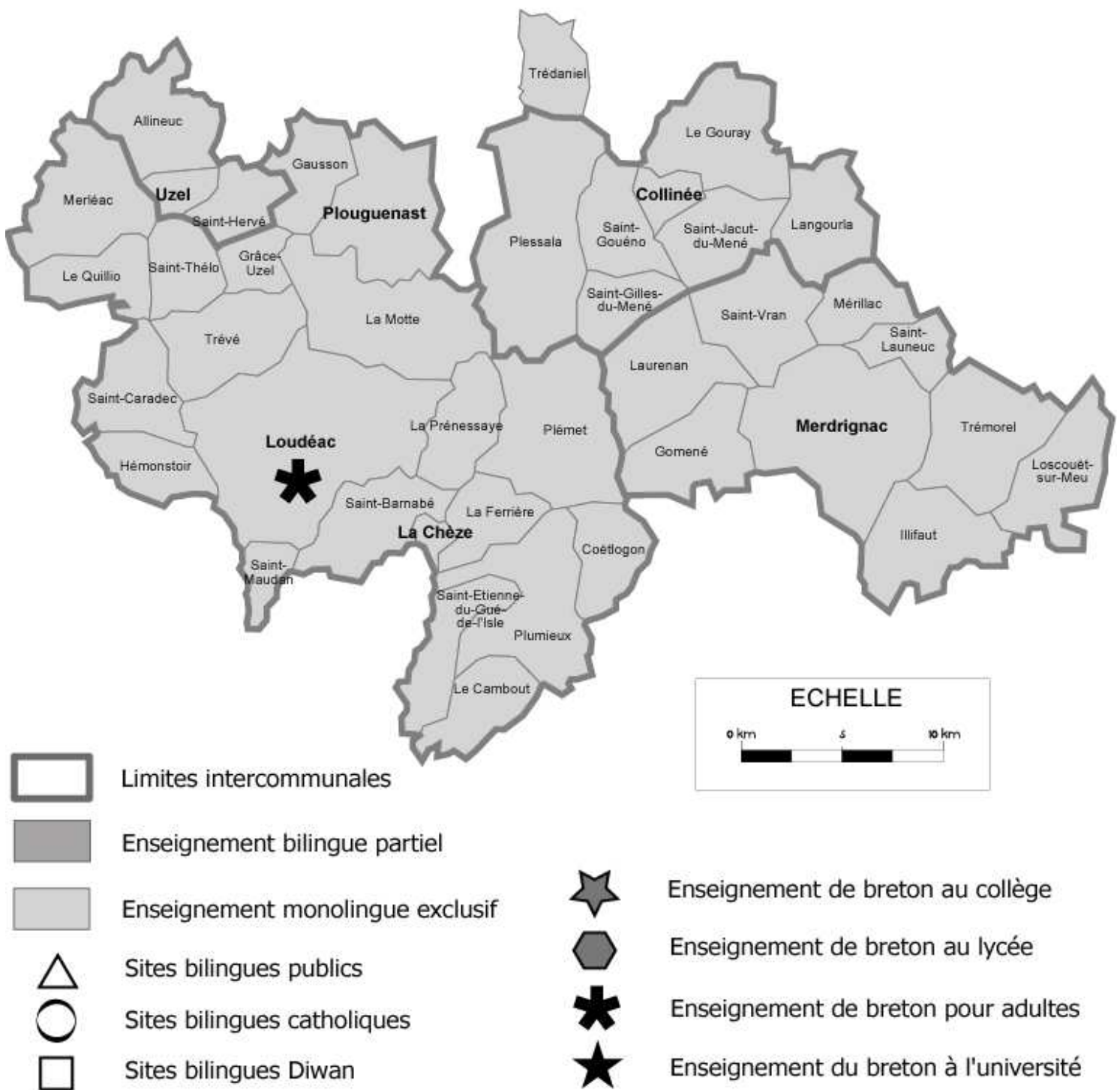
On sait néanmoins que le breton était encore parlé à Saint-Caradec à l'ouest du pays à la fin du 19^{ème} siècle.

Carte II – Présentation des communes du pays du Centre-Bretagne



I - SITUATION DE LA LANGUE BRETONNE DANS L'ENSEIGNEMENT

Carte III - Enseignement du/en breton dans le pays du Centre-Bretagne - rentrée 2003



A - ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

1 - Enseignement en breton

L'association Yann-Sohier a oeuvré à plusieurs reprises pour l'ouverture d'une école de la filière Diwan (l'école bilingue par immersion) sur la commune de Loudéac qui concentre à elle seule 21,5 % des élèves du primaire du pays du Centre-Bretagne. Pour des raisons diverses, ces tentatives n'ont pas abouti à ce jour.

2 - Enseignement du breton

▪ Initiation à la langue bretonne dans le premier degré public

L'enseignement du breton s'inscrit dans les orientations qui ont été retenues pour le développement général de l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire. Cependant, à notre connaissance, aucune initiation à la langue bretonne de ce type n'est proposée aux scolaires du pays du Centre-Bretagne à l'heure actuelle.

L'inspection académique des Côtes-d'Armor pourrait à ce sujet prendre exemple sur celle du Finistère qui a pris l'initiative de faire appel à des intervenants extérieurs pour mener une action de sensibilisation à la langue bretonne auprès des élèves scolarisés dans les établissements publics du premier degré.

▪ Enseignement du breton dans le second degré

A la rentrée scolaire 2003, dans l'enseignement public, aucun cours de breton n'est dispensé dans les établissements du pays du Centre-Bretagne. Seul le gallo y bénéficie de cours qui ont concernés 33 collégiens et 42 lycéens au cours de l'année scolaire 2002/2003.

Loudéac concentre 70 % des élèves du secondaire et même 100 % des lycéens du pays ; on peut donc supposer qu'un enseignement du breton serait susceptible d'intéresser suffisamment de ces élèves pour être viable.

Mais il est alarmant de voir que la politique actuelle de l'académie de Rennes va plutôt dans le sens d'une réduction de l'offre existante en ce domaine : la carte scolaire du breton qui serait organisée en pôles prévoit la suppression de l'option breton dans 9 lycées et 2 collèges de la Bretagne administrative à la rentrée 2004. Ceci bien que le recteur d'académie mentionne dans son introduction au *Projet académique 2003-06* « l'engagement commun de l'Etat et des collectivités pour développer le bilinguisme français-breton ».

Nous ne disposons pas de données quant à un éventuel enseignement du breton dans les établissements privés du pays du Centre-Bretagne.

3 - Enseignement supérieur

Il n'y a pas d'université présente sur le pays du Centre-Bretagne, et aucun autre établissement d'enseignement supérieur n'y propose de cours de breton.

B - ENSEIGNEMENT AUX ADULTES

Un enseignement de breton est proposé aux adultes du pays du Centre-Bretagne depuis une vingtaine d'années. Ces cours ont longtemps été proposés sur la commune de Loudéac par l'association Yann-Sohier, ils le sont aujourd'hui par Skoazell Diwan Lodaog. Globalement, entre 10 et 15 personnes par an ont suivi ces enseignements au cours de ces dernières années. Il semble qu'une campagne de promotion relayée par la mairie serait des plus profitable.

Signalons au passage l'existence de DAO (Deskiñ d'an Oadourien), association qui fédère à l'échelle de la Bretagne des structures dispensant des cours pour adultes (cours du soir, stages, cours par correspondance). DAO a pour but d'améliorer et de coordonner ce type d'enseignement (notamment en travaillant à la formation des enseignants et à la mise en place d'un livret d'évaluation destiné aux apprenants).

La carte III (cf. supra) parle d'elle-même : tout reste à faire. On ne peut donc que souhaiter qu'une enquête précise (précédée par une campagne de sensibilisation adéquate) soit menée notamment auprès des parents d'élèves afin de connaître les besoins en matière d'enseignement bilingue, et en matière de cours de breton dans le primaire et le secondaire (à Loudéac en particulier).

Plus globalement, une telle étude à l'échelle de la Bretagne permettrait d'évaluer assez précisément le nombre d'enseignants bilingues à former pour pouvoir répondre à la demande.

II - EMPLOI DE LA LANGUE BRETONNE DANS LA VIE PUBLIQUE

APERÇU DE LA SITUATION DU BILINGUISME DANS LA SIGNALISATION DANS LE PAYS DU CENTRE-BRETAGNE

Le département des Côtes-d'Armor a été le premier à se lancer dans la signalisation bilingue en 1984. Celle-ci concerne d'abord les panneaux d'entrée d'agglomération, puis, à partir de 1986, elle s'étend aux panneaux de direction. Le Conseil général des Côtes-d'Armor a pris la décision en novembre 2003 de traduire systématiquement sur les panneaux directionnels toutes les mentions indiquées en langue française. Mais cette signalisation bilingue directionnelle est cantonnée à la partie occidentale du département.

Ce choix du Conseil général ne tient pas compte de l'évolution de la répartition de la population bretonne autrefois essentiellement concentrée en Basse-Bretagne. On sait pourtant que l'ensemble des Bretons perçoit la langue comme une référence identitaire commune puisque 92 % des Bretons souhaitent voir conserver la langue bretonne¹.

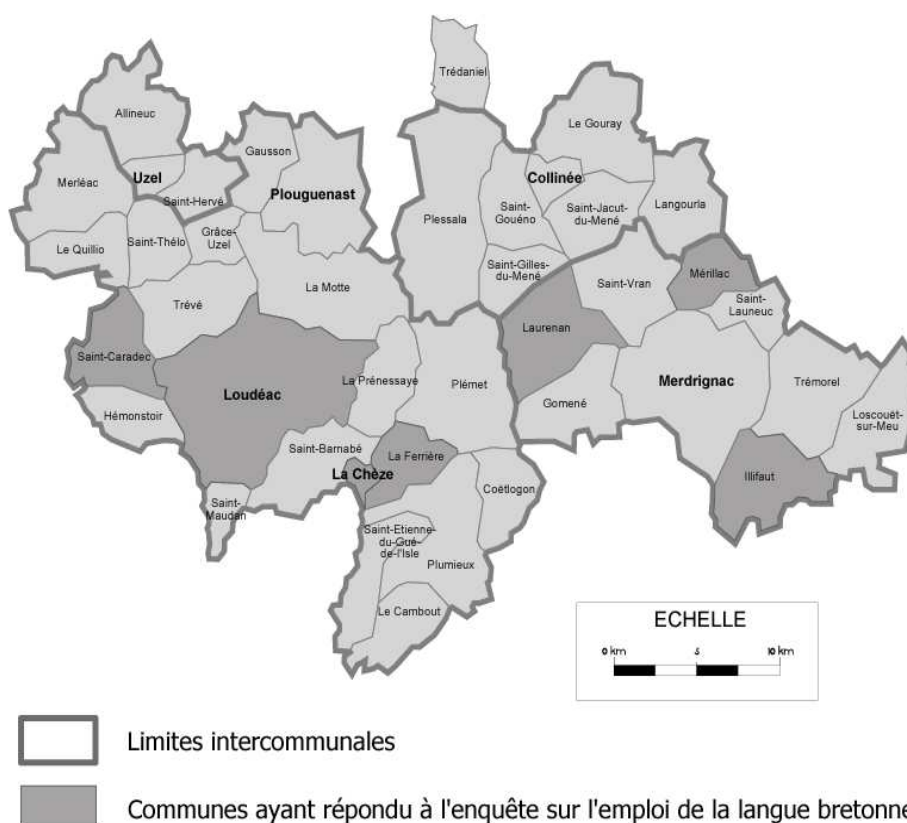
Le breton peut être présent dans la signalisation routière par la mise en place, à l'initiative des communes du pays du Centre-Bretagne, de panneaux bilingues aux entrées et aux sorties d'agglomération. Cependant, à notre connaissance, aucune de ces communes n'a encore accompli de tels aménagements.

En avril 2003, le service Observatoire de l'Office de la Langue Bretonne a lancé une « enquête sur l'emploi de la langue bretonne par les communes de Bretagne ». Des données ont ainsi pu être recueillies sur la position des élus par rapport à la langue bretonne, sur son emploi dans la signalisation, dans le fonctionnement interne et externe des mairies. Les municipalités prêtes à promouvoir l'emploi de la langue bretonne ont également été recensées.

Près d'un sixième des communes du pays du Centre-Bretagne (7 sur 41) a participé à cette enquête. Cette proportion est nettement inférieure à la moyenne bretonne (24 % des communes), mais ce sont cependant 30,3 % de la population du territoire qui sont ici représentés, la mairie de Loudéac représentant à elle seule 21,6 % de cette population.

¹ Sondage réalisé sur la Bretagne (5 départements) en novembre 2001 par TMO pour Buhez et France 3 Ouest.

Carte IV- Communes ayant répondu à l'enquête sur l'emploi de la langue bretonne



1 - La langue bretonne, marque d'identité valorisante pour l'ensemble de la Bretagne et pour l'ensemble des Bretons

En pays du Centre-Bretagne, l'ensemble des communes ayant participé à l'enquête s'est dit en accord avec l'affirmation « la langue bretonne ne concerne pas seulement les locuteurs du breton, elle est une marque d'identité valorisante pour tous les Bretons ».

Elles sont tout aussi unanimement d'accord avec l'affirmation suivante : « la langue bretonne ne concerne pas seulement la Basse-Bretagne. Elle est une marque d'identité valorisante pour toute la Bretagne ».

Ces proportions constatées dans le pays du Centre-Bretagne sont en accord avec les tendances observées sur l'ensemble de la Bretagne (ces deux idées rencontrent l'approbation générale). Cela traduit bien le **fort attachement à la langue bretonne** et sa **valeur identitaire incontestable**.

2 - Études toponymiques et normalisation des noms de lieux

Les mairies du pays du Centre-Bretagne ayant participé à l'enquête témoignent d'un intérêt relativement faible quant au lien entre la langue bretonne et les toponymes de leurs communes. Il est probable qu'elles considèrent que le breton n'a eu qu'une influence limitée sur la toponymie de leur territoire.

1 des 5 communes s'étant exprimées sur ce point (La Chèze) dit néanmoins souhaiter qu'une enquête soit réalisée sur ses noms de lieux, et Loudéac dit avoir déjà réalisé une telle étude. Une autre municipalité (celle de Mérillac) se dit prête à rectifier (si nécessaire) l'orthographe de ses noms de lieux.

Concernant l'utilisation de la forme bretonne du nom de la commune, aucune des communes ayant répondu à l'enquête ne dit en faire usage sur les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération. Néanmoins la municipalité d'Illifaut se déclare prête à utiliser cette forme bretonne dans le bulletin municipal ou le papier à en-tête.

3 - Emploi de la langue bretonne dans la vie publique et dans le fonctionnement de la mairie

Au vu des réponses, il semble qu'un accueil en breton des administrés soit possible dans le pays du Centre-Bretagne sur la commune de Loudéac. Dans ce cas précis, il s'agit d'encourager la mairie concernée à rendre possible cet accueil en portant son existence à la connaissance des administrés.

Par ailleurs, il semble que les mairies ayant répondu au questionnaire n'accordent aucune place à la langue bretonne que ce soit dans la signalisation, ou le bulletin municipal. Pour sa part, la commune de La Ferrière affirme diffuser des documents d'information et des dépliants touristiques rédigés en breton ou bilingues.

4 - Promotion de l'emploi de la langue bretonne

Aucune des 7 communes s'étant exprimées ne se déclare prête à promouvoir l'emploi du breton au quotidien de quelque façon que ce soit. Aucune ne se déclare non plus disposée à réaliser une enquête auprès des parents d'élèves pour mettre en place ou développer un enseignement bilingue. Une telle enquête menée à l'échelle du pays du Centre-Bretagne s'avérerait pourtant utile pour apprécier la demande existante et pouvoir y répondre au mieux le cas échéant.

L'ensemble de ces données montre que les communes du pays du Centre-Bretagne qui ont participé à l'enquête n'accordent pas de réelle importance au développement de la langue bretonne sur leur territoire bien que la plupart d'entre elles reconnaissent sa valeur identitaire.

Leur manque d'empressement peut s'expliquer en partie par la taille des communes du pays : au recensement de 1999, seules 3 d'entre elles dépassent 2000 habitants. On imagine bien que cela ne laisse que peu de place à la langue bretonne dans le budget déjà restreint de la majorité des communes du territoire.

Mais il est surtout probable que les communes du territoire se sentent peu concernées par le sujet étant donnée l'histoire linguistique du pays (le breton n'y est plus une langue usuelle depuis plusieurs siècles). Il faut reconnaître par ailleurs que certaines questions de l'enquête ne tenaient peut-être pas assez compte de ce point dans leurs formulations.

A l'image du pays de Saint-Brieuc, la notion de « frontière linguistique » entre « région bretonnante » et « pays gallo » est récurrente dans les réponses des 7 communes du pays du Centre-Bretagne ayant participé à l'enquête. Quatre d'entre elles ont en effet mentionné cet argument comme frein à l'utilisation du breton par les communes. L'intérêt que ces communes portent au gallo paraît réel puisque 5 des 7 communes s'étant exprimées se disent favorables à un enseignement de cette langue ; elles sont également 5 à se prononcer en faveur de son utilisation dans les médias. Ces proportions sont bien supérieures à celles de l'ensemble des réponses reçues des communes de Haute-Bretagne.

Toutefois, cet argument de la « frontière linguistique » traduit parfois une méconnaissance de l'histoire linguistique locale, en particulier dans le cas de la commune de Saint-Caradec. À l'occasion de l'enquête, une note du maire au sujet de l'utilisation de la langue bretonne dit qu'il n'y a « pas de base car pays gallo ». La littérature à ce sujet est pourtant sans équivoque. D'après Gaultier du Mottay, à Saint-Caradec en 1862, « le breton est encore la langue usitée dans trois ou quatre villages » ; ce que confirme l'enquête de Sébillot (1878 – 1886, citée par Hémon dans *La langue bretonne et ses combats*, 1947) en plaçant Saint-Caradec en zone bretonnante. Cela illustre bien le travail de sensibilisation et d'information qui reste à accomplir.

III - EMPLOI DE LA LANGUE BRETONNE PAR LA SOCIÉTÉ CIVILE

1 - Mobilisation des acteurs sociaux et économiques

La campagne **Ya d'ar Brezhoneg** a été lancée en 2001 par le Conseil d'Administration de l'Office de la Langue Bretonne. Elle s'adresse à tous les acteurs sociaux ou économiques prêts à se mobiliser concrètement et à créer un lien entre leur domaine d'activité et la langue bretonne.

Au 27 janvier 2004, 537 acteurs sociaux ou économiques ont signé cet accord. Mais seul l'un d'entre eux se trouve en pays du Centre-Bretagne ; il s'agit des Ateliers des Frères Allot à Loudéac.

2 - Vie culturelle, loisirs et sport.

Dans le pays du Centre-Bretagne, on constate une absence d'organismes proposant des activités en breton destinées aux enfants et aux adolescents. A l'heure actuelle, il semble qu'aucune activité en breton ne soit proposée non plus aux adultes du territoire considéré.

Néanmoins un site Internet bilingue a été créé par un habitant du pays du Centre-Bretagne, Kristen Tonnelé. On y trouve notamment des logiciels de jeux en breton, mais aussi des informations en breton sur le pays de Loudéac.

3 - Médias en langue bretonne

▪ Télévision

Sur le pays du Centre-Bretagne, **France 3 Ouest** diffuse près d'1 heure 15 d'émissions en langue bretonne par semaine en 2003/2004.

Le territoire considéré reçoit ainsi les émissions diffusées sur la Bretagne administrative : *Red an Amzer*, magazine hebdomadaire de 53 minutes, et depuis avril 2003 *Mouchig-dall*, émission hebdomadaire de 21 minutes destinée aux enfants. Mais le pays du Centre-Bretagne ne reçoit malheureusement pas le journal télévisé en breton, *an Taol Lagad*, (3 minutes 30 quotidiennes d'informations en langue bretonne) produit par **France 3 Iroise**.

TV Breizh, diffusée par le câble et le satellite, couvre toute la Bretagne. Cette chaîne privée généraliste accorde une place non négligeable à la langue bretonne notamment grâce à quelques programmes disponibles en breton sur un canal son particulier.

Dans la grille 2003/2004, la langue est ainsi présente dans les dessins animés pour enfants (une heure de programme par jour en moyenne diffusée à partir de 6h50), dans le journal d'information *Actu Breizh* qui propose un reportage en breton sous-titré, dans la météo, ou encore dans le magazine d'information *Tro war dro*. Au total, environ 8 heures de programme sont disponibles en langue bretonne par semaine. Occasionnellement, le breton est de plus employé en *prime time* (matchs de football, *Nuit Celtique*, etc.). Il est enfin présent sur l'écran à travers la carte en breton de la météo, ou l'habillage de la chaîne qui est partiellement bilingue.

▪Radio

En 2003/2004, sur le pays du Centre-Bretagne, **Radio Bleu Armorique** propose une émission hebdomadaire de deux heures en langue bretonne, *Sul Gouel ha Bemdez* (diffusion le jeudi de 19 h 10 à 21 h 10 et rediffusion le samedi de 12 h à 14 h en Ondes Moyennes). C'est la seule place actuellement réservée à langue bretonne sur les ondes du service public captée sur l'ensemble du territoire considéré.

Cependant, sur certaines communes de l'ouest du pays, d'autres programmes en breton (près de 70 heures par semaine au total) sont susceptibles d'être captés.

Ainsi, **Radio Bleu Breiz Izel**, diffuse environ 20 heures de programmes en langue bretonne par semaine, dont une émission quotidienne diffusée de 18h30 à 21 h, et un flash d'information de 5 minutes en langue bretonne (4 fois par jour), *Keleier Breizh*.

La radio associative bilingue **Radio Kreiz Breizh** diffuse une vingtaine d'heures d'émissions en breton par semaine (suivant les chiffres de 2003).

Radio Bro Gwened, radio locale associative, diffuse environ 30 heures d'émissions en breton (dont 21 heures en breton vannetais). Du lundi au vendredi, Radio Bro Gwened propose ainsi un flash sur l'actualité et quatre émissions quotidiennes: *Liv an amzer* de 8h30 à 9h30, *Kreiz mintin* de 11h à 12h, *Pop skeud* de 17h à 17h30, et *Redek kleuz ha garzh* de 18h15 à 19h15.

Un travail en réseau est réalisé par les radios associatives émettant en langue bretonne (Radio Kreiz Breizh, Radio Kerne, Arvorig FM et Radio Bro Gwened) afin d'augmenter le volume horaire et l'aire de diffusion des émissions.

EN CONCLUSION DU DIAGNOSTIC

Malgré quelques actions en faveur de la langue bretonne (actions issues d'initiatives associatives et concentrées sur Loudéac), tout reste encore à faire dans le pays du Centre-Bretagne, l'accent étant à mettre avant tout sur l'information et le recensement des attentes des parents d'élèves.

LA PERSONNALITE DU PAYS DU CENTRE-BRETAGNE

Malgré la proximité de pays bretonnants, le pays du Centre-Bretagne paraît se sentir peu concerné par la question de la langue bretonne. A l'image du pays de Saint-Brieuc, la notion de frontière linguistique entre « zone bretonnante » et « pays gallo » est manifestement très présente dans les esprits. Ajoutées à cela, les caractéristiques du pays du Centre-Bretagne (sa faible densité de population, la petitesse de ces communes,...) sont des obstacles supplémentaires au développement de la langue bretonne sur son territoire.

Cependant, le pays voisin de Ploërmel, lui aussi situé en-dehors de la zone traditionnellement bretonnante, et dont la situation socio-économique est comparable, connaît un bien meilleur développement de la langue bretonne sur son territoire puisqu'un enseignement bilingue y est déjà implanté et qu'il bénéficie de meilleures dispositions de la part de ses élus. Cela permet de penser que des actions concrètes pour la langue bretonne pourraient s'implanter de façon durable en pays du Centre-Bretagne, sur la commune de Loudéac en particulier.

En pratique, il importe avant toute chose de mener une campagne de communication (particulièrement en direction des élus) et d'envisager des manifestations culturelles accordant une place à la langue bretonne. Un recensement de la demande parentale pour un enseignement bilingue et pour des cours de breton en secondaire précédé d'une campagne d'information permettrait de mesurer objectivement les besoins dans ce domaine.

POINTS FORTS

La proximité de pays bretonnants, notamment celui du pays de Pontivy avec lequel les échanges sont nombreux. Le sentiment également partagé que la langue bretonne est le bien de tous les Bretons.

POINTS A AMELIORER

Un besoin d'information se fait sentir, non seulement pour la population mais aussi pour les élus. Les pouvoirs publics locaux témoignent en effet d'une certaine indifférence face à la langue bretonne tout en reconnaissant sa valeur identitaire.

Dans le domaine de l'enseignement, il serait intéressant qu'une ou plusieurs études soient menées (après une campagne d'information appropriée) afin d'apprécier les besoins des parents d'élèves et d'ainsi y répondre le cas échéant par la mise en place d'une forme d'enseignement bilingue et de cours de breton dans le primaire et le secondaire.

Le tissu associatif du pays du Centre-Bretagne a besoin d'être encouragé notamment pour ce qui concerne les cours de breton pour adultes et leur promotion.

BIBLIOGRAPHIE

- ACADEMIE DE RENNES (éd.), 2003. Projet académique 2003-06. Rennes, 6 pages.
- GAULTIER DU MOTTAY J. (1862), in BROUDIC F., 1995. La pratique du breton de l'Ancien Régime à nos jours. Presses Universitaires de Rennes (éd.), Rennes, 490 pages.
- HEMON R., 1947. La langue bretonne et ses combats. Editions de Bretagne, La Baule, 264 pages.
- INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) (éd.), septembre 2003. L'espace breton. *Les dossiers d'Octant*, Rennes, 45, 152 pages.
- INSEE (éd.), 2002. Territoires vécus – Organisation territoriale de l'emploi et des services. Paris, carte.
- MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE (éd.), septembre 2000. Evaluation de l'enseignement dans l'académie de Rennes. Rapport de l'Inspection Générale de l'Education nationale, 150 pages
- OFFICE DE LA LANGUE BRETONNE (éd.), 2002. Un avenir pour la langue bretonne ?. Rennes, 260 pages.

SOURCES DIVERSES

Académie de Rennes
L'association Skoazell Diwan Lodaog
Les communes du pays du Centre-Bretagne
Conseil Régional de Bretagne
Div Yezh - Association des Parents d'Elèves pour l'Enseignement du Breton à l'Ecole Publique
Dihun - Association des Parents d'Elèves pour l'Enseignement du Breton à l'Ecole Privée
Diwan - Association des Parents d'Elèves pour l'Enseignement Immersif
INSEE
Inspection Académique des Côtes-d'Armor
Kristen Tonnelle
Rectorats de Rennes
UGB (Unvaniezh ar Gelennerien Brezhoneg)